



Développement durable et patrimoine mondial



À la fin de la session, les apprenants :

- ✓ Seront en mesure d'**accéder aux informations utiles concernant le développement durable** pour **remplir le questionnaire du Rapport périodique**, en utilisant les ressources disponibles en ligne et hors ligne
- ✓ Connaîtront les **Objectifs de développement durable (ODD)** pertinents à mettre en œuvre et à mobiliser
- ✓ Seront en mesure de **vérifier les progrès effectués au niveau mondial** pour la réalisation des ODD concernés
- ✓ Seront **conscients du contexte établi par le Programme de développement durable à l'horizon 2030** et de la manière dont chaque État partie peut contribuer, au niveau national, à la réalisation des ODD dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, ainsi qu'à travers d'autres conventions et programmes de l'UNESCO



I. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

- Informations clefs

II. Patrimoine mondial et le développement durable

- Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable
- Contributions de la *Convention du patrimoine mondial* au programme du développement durable

III. Exemples de développement durable dans le questionnaire du Rapport périodique

- Tourisme durable
- Suivi des Objectifs de développement durable
- Équilibre/égalité des chances
- Implication des communautés



I. Le programme de développement durable à l'horizon 2030



Source: <https://sustainabledevelopment.un.org>

I. Le programme de développement durable à l'horizon 2030

Informations clefs



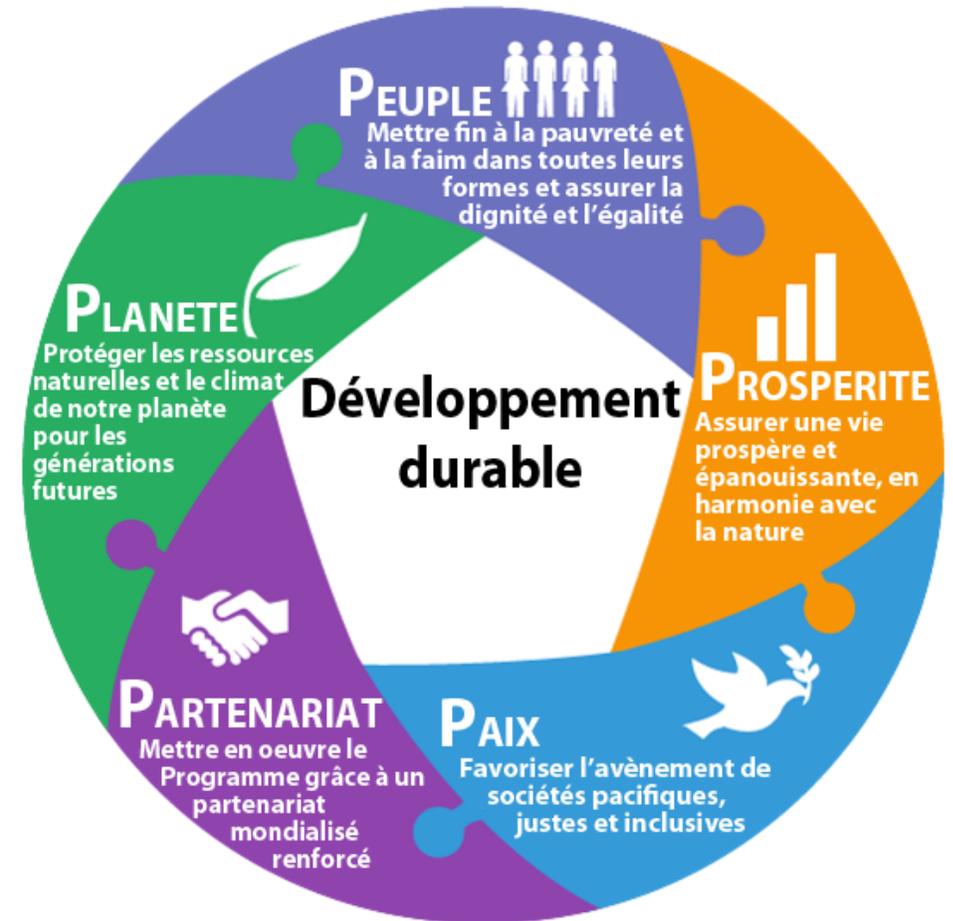
Qu'est-ce que le développement durable ?

- Le développement durable a été défini comme un mode de développement qui **répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs**
- Le développement durable appelle à des **actions concertées afin de construire un monde durable et résilient** pour les individus et la planète, dans lequel chacun à sa place
- Pour atteindre les objectifs du développement durable, il est important d'**harmoniser trois éléments primordiaux** : la **croissance économique**, l'**inclusion sociale** et la **protection environnementale**. Ces éléments sont interconnectés et sont cruciaux pour le bien-être des individus et des sociétés
- **Éliminer complètement la pauvreté** sous toutes ses formes est une condition indispensable au développement durable. Pour ce faire, il est nécessaire de promouvoir une **croissance économique durable, inclusive et équitable**, de **créer des opportunités pour chacun**, de **réduire les inégalités**, d'**améliorer les conditions de vie de base**, d'**encourager un développement social et une inclusion sociale équitables**, et de **promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes**

Examiner les « 5 P » encadrant les ODD constitue une bonne manière de mesurer les progrès effectués :

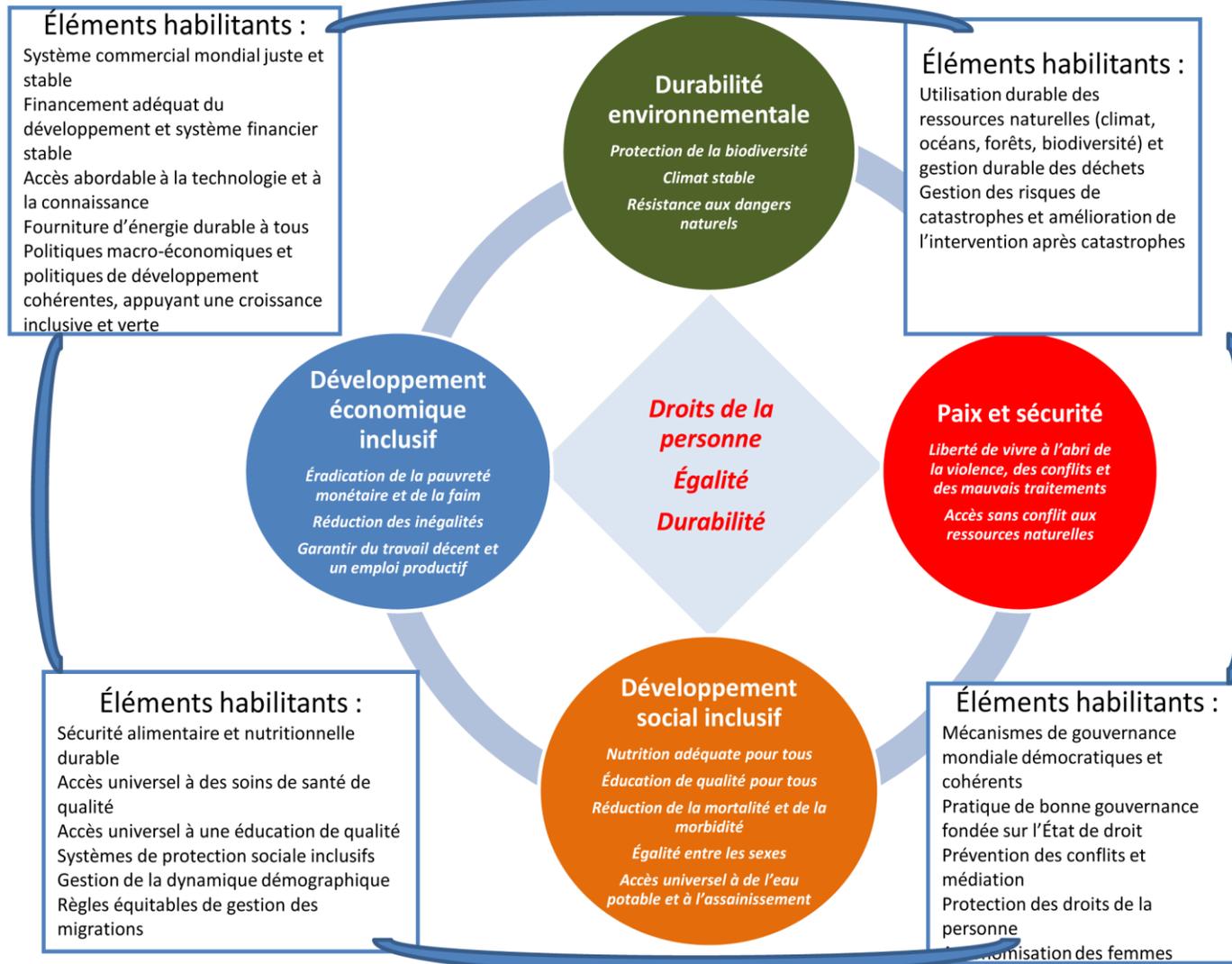
- peuple;
- planète;
- prospérité;
- paix; et
- partenariat.

Les « 5 P » illustrent comment les ODD font en réalité partie d'un panel d'objectifs reliés entre eux et non des objectifs isolés les uns des autres



I. Le programme de développement durable à l'horizon 2030

Vision pour l'après 2015 : l'avenir que nous voulons pour tous



Source: [Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous](#), rapport au Secrétariat général, équipe spéciale du système des Nations unies sur l'agenda de développement pour l'après 2015, New York, juin 2012

I. Le programme de développement durable à l'horizon 2030

Informations clefs



Visionner la vidéo :

[https://www.youtube.com/watch?v=Wv5yEvqApH
&ab_channel=TheGlobalGoals](https://www.youtube.com/watch?v=Wv5yEvqApH&ab_channel=TheGlobalGoals)



Visionner la vidéo :

[https://www.youtube.com/watch?v=axTiw9ga-
No](https://www.youtube.com/watch?v=axTiw9ga-No)

I. Le programme de développement durable à l'horizon 2030

Informations clefs



L'UNESCO a activement contribué à façonner le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (adopté par l'Assemblée des Nations Unies en 2015) en s'inspirant de son mandat humaniste et en mobilisant l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes. »

Source: [UNESCO and Sustainable Developments Goals](#)

L'UNESCO veille à ce que le **rôle de la culture soit reconnu** par le biais d'une **majorité des objectifs de développement durable**, y compris les objectifs portant sur l'éducation de qualité, les villes durables, l'environnement, la croissance économique, les modes de consommation et de production durables, ainsi que les sociétés pacifiques et inclusives, l'égalité des genres et la sécurité alimentaire

Du patrimoine culturel aux industries culturelles et créatives, la **culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable**

Le travail de **promotion de la diversité culturelle par l'UNESCO**, et les **conventions culturelles de l'UNESCO** sont fondamentaux pour la mise en œuvre de **l'Agenda 2030 pour le développement durable**



unesco

I. Le programme de développement durable à l'horizon 2030

La culture comme moteur et catalyseur du développement durable

Partager les connaissances et les compétences et gérer les risques de santé en tenant compte des contextes culturels. Contribuer au bien-être et à la qualité des soins en recourant aux pratiques traditionnelles.



Source : [L'UNESCO fait avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), © UNESCO, 2017



unesco

I. Le programme de développement durable à l'horizon 2030

Informations clefs

Contribution à une **éducation inclusive de qualité** à tous les niveaux ainsi qu'à l'importance des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (**ODD 4**)

Reconnaissance de l'importance grandissante de la **science**, de la **technologie** et de l'**innovation** (STI) pour le développement (**ODD 9**)

Objectifs ambitieux dans les domaines de l'**eau douce** (**ODD 6**), de la **biodiversité** (**ODD 15**), des **océans** (**ODD 14**) et du **changement climatique** (**ODD 13**)

Accès public à l'**information** et la **sécurité des journalistes** permettant d'accélérer les possibilités de développement et de favoriser la bonne gouvernance et l'État de droit (**ODD 16**)



I. Le programme de développement durable à l'horizon 2030

Informations clefs

Promotion de la culture, par l'intermédiaire du patrimoine et de la créativité, comme **facteur clef du développement durable**. Reconnaît l'intérêt de bâtir des villes inclusives, sûres, résilientes et durables, et contient des cibles relatives à la préservation du patrimoine naturel et culturel (**ODD 11**) ainsi qu'à la récupération et à la restitution des biens volés (**ODD 16**), ce qui englobe également le trafic illicite de biens culturels

Soutient la vision de **sociétés justes, pacifiques, équitables et inclusives** qui reconnaissent la valeur du savoir, du patrimoine et de la diversité. Il défend les **droits humains** et accorde une grande attention à l'égalité des genres (**ODD 5**)



II. Patrimoine mondial et développement durable



Agir en faveur des villes inclusives et durables, de la sauvegarde du patrimoine culturel, de l'innovation et de la créativité, de la défense d'un environnement durable et du renforcement de la résilience face aux effets du changement climatique, aux catastrophes et aux conflits. »



En particulier, la cible 11.4 :

Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

Le texte de la *Convention du patrimoine mondial*, adopté en 1972, ne mentionne pas précisément l'**expression « développement durable »**.

Cependant, il est fait valoir que la *Convention du patrimoine mondial* « **porte en elle l'esprit et la promesse de la durabilité** (...) dans son insistance pour que la culture et la nature forment un continuum fermé des ressources de la planète, la gestion intégrée de ce qui est essentiel au développement durable réussi à long terme et même à l'avenir de la vie sur la Terre telle que nous la connaissons ». (Richard Engelhardt).



II. Patrimoine mondial et développement durable

Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*



Conformément avec l'**Agenda 2030 pour le développement durable** adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, cette politique s'articule autour des **trois dimensions du développement durable**, à savoir :

- *la durabilité environnementale,*
- *le développement social inclusif,*
- *le développement économique inclusif,*

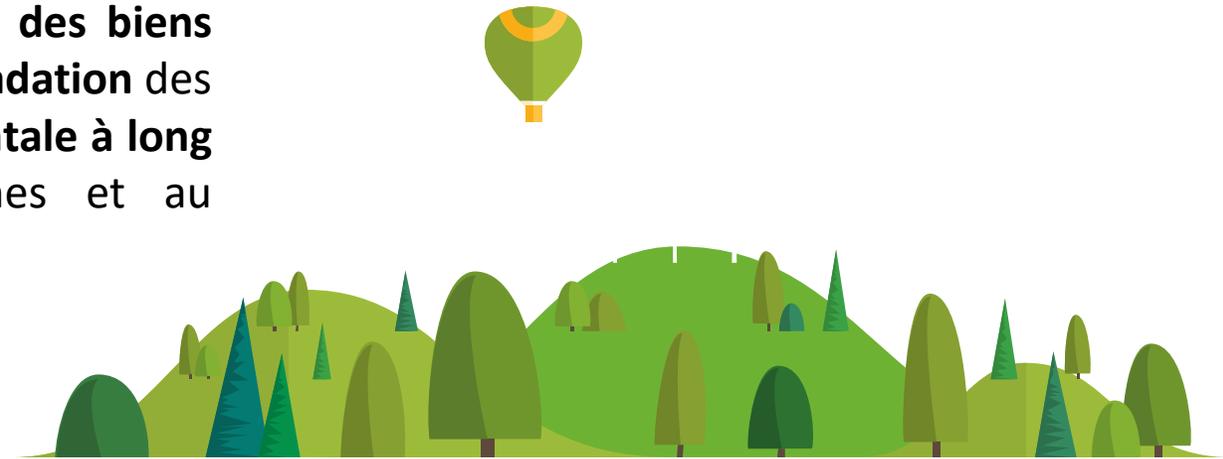
et elle est complétée par la promotion de la paix et la sécurité.

II. Patrimoine mondial et développement durable

Contribution de la *Convention du patrimoine mondial* au développement durable

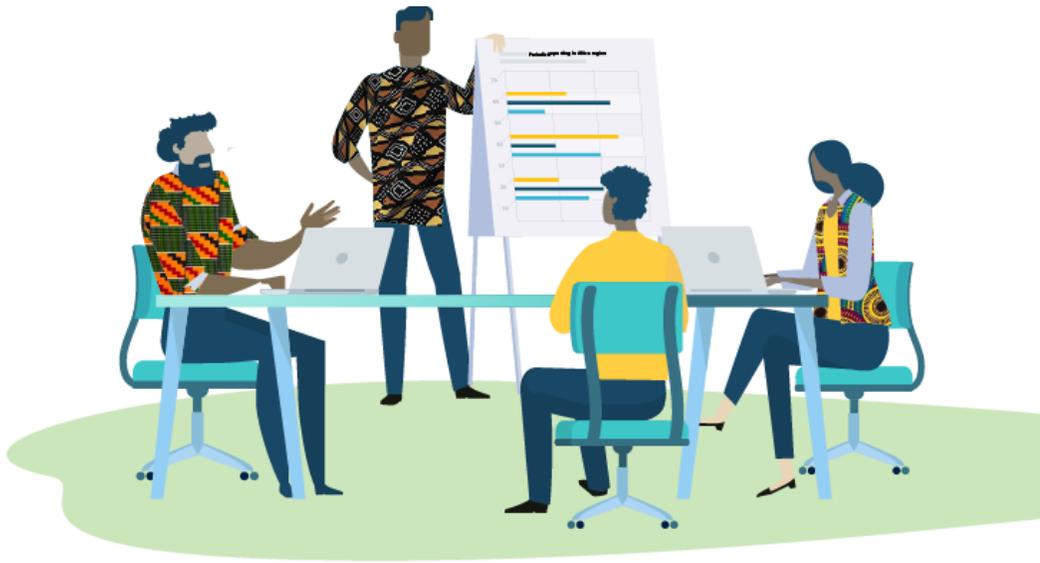
Durabilité environnementale :

- **valorisant et conservant des lieux à la valeur naturelle remarquable** et renfermant une **biodiversité**, une **géodiversité** ou d'autres **caractéristiques naturelles exceptionnelles**, qui sont essentiels au bien-être des humains
- Implique **l'interaction responsable avec l'environnement des biens culturels et naturels**, afin d'**éviter l'épuisement ou la dégradation** des ressources naturelles, d'assurer une **qualité environnementale à long terme** et de **favoriser la résilience** aux catastrophes et au changement climatique



II. Patrimoine mondial et développement durable

Contribution de la *Convention du patrimoine mondial* au développement durable



Développement social inclusif :

- **Les États parties** devraient reconnaître que le **développement social inclusif** est au cœur de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*
- Les États parties devraient également reconnaître que **l'inclusion, le respect et l'équité de toutes les parties prenantes**, y compris les **populations locales et concernées** et les **peuples autochtones**, ainsi que l'engagement en faveur de **l'égalité entre les genres**, sont les bases fondamentales du **développement durable inclusif**
- Contribuer à **l'inclusion et à l'équité**
- Améliorer la **qualité de vie et le bien-être**
- Respecter, protéger et promouvoir les **droits humains**
- Respecter, consulter et impliquer les **peuples autochtones et les populations locales**
- Assurer **l'égalité des genres**

II. Patrimoine mondial et développement durable

Contribution de la *Convention du patrimoine mondial* au développement durable

Développement économique inclusif :

- Les **biens du patrimoine mondial** offrent un important potentiel de **réduction de la pauvreté** et d'**amélioration des moyens de subsistance durables** des populations locales, notamment des populations marginalisées
- En tant que condition indispensable au développement durable et au bien-être des générations actuelles et futures, la *Convention* vise à contribuer à **promouvoir des formes durables de développement économique inclusif et équitable**, des emplois décents et productifs ainsi que des activités génératrices de revenus pour tous
- Garantir la **croissance**, l'**emploi**, les **revenus** et les **moyens de subsistance**
- Promouvoir les **investissements économiques et le tourisme de qualité**
- Soutenir le **renforcement des compétences**,
- l'**innovation** et l'**entrepreneuriat local**



II. Patrimoine mondial et développement durable

Contribution de la *Convention du patrimoine mondial* au développement durable

Promotion de la paix et la sécurité :

- Cela implique la **prévention des conflits**
- Mais également de **protéger le patrimoine** en cas de conflit
- Promouvoir la **résolution des conflits**
- Contribuer au **redressement après un conflit**



III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section I (niveau de l'État partie) : 1.3 Implication des communautés

Question 1.3 ✓ Question non remplie Aide Effacer ✕

Groupes et institutions participant à la préparation de la section I du Rapport périodique

1.3.1	Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel	<input type="checkbox"/>
1.3.2	Commission nationale pour l'UNESCO	<input type="checkbox"/>
1.3.3	Points focaux des autres conventions/programmes internationaux	<input type="checkbox"/>
1.3.4	Coordonateurs/gestionnaires de sites du patrimoine mondial	<input type="checkbox"/>
1.3.5	Communautés locales	<input type="checkbox"/>
1.3.6	Peuples autochtones	<input type="checkbox"/>
1.3.7	Autres groupes spécifiques	<input type="checkbox"/>
1.3.8	Organisations non gouvernementales	<input type="checkbox"/>
1.3.9	ICOMOS international	<input type="checkbox"/>
1.3.10	ICOMOS national/régional	<input type="checkbox"/>
1.3.11	UICN international	<input type="checkbox"/>
1.3.12	UICN national/régional	<input type="checkbox"/>
1.3.13	ICCROM international/régional	<input type="checkbox"/>
1.3.14	Experts extérieurs	<input type="checkbox"/>
1.3.15	Donateurs	<input type="checkbox"/>
1.3.16	Autre	<input type="checkbox"/>

Si vous avez choisi « Autre », veuillez préciser



III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section I (niveau de l'État partie) : 3.4 Prévention des conflits et respect de la diversité culturelle

Question 3.4

Aide

Effacer 

✓ Question non remplie

Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés ?

- | | | |
|-------|---|-----------------------|
| 3.4.1 | Non | <input type="radio"/> |
| 3.4.2 | Oui, entre les États parties | <input type="radio"/> |
| 3.4.3 | Oui, entre les communautés | <input type="radio"/> |
| 3.4.4 | Oui, entre les États parties et les communautés | <input type="radio"/> |



III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section I (niveau de l'État partie) : 3.6 ; 3.7 ; 4.2 Équilibre/équité entre les genres

Question 3.6 ✓ Question non remplie

Aide Effacer

Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative

Échelle d'évaluation

0 Sans objet 1 Aucun 2 Médiocre 3 Moyen 4 Bon

	0	1	2	3	4
3.6.1 Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	<input type="radio"/>				
3.6.2 Administration(s) régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	<input type="radio"/>				
3.6.3 Collectivité(s) locale(s)	<input type="radio"/>				
3.6.4 Autres services gouvernementaux	<input type="radio"/>				
3.6.5 Commission nationale pour l'UNESCO	<input type="radio"/>				
3.6.6 Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	<input type="radio"/>				
3.6.7 Communautés locales/résidents	<input type="radio"/>				
3.6.8 Peuples autochtones	<input type="radio"/>				
3.6.9 Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	<input type="radio"/>				
3.6.10 Propriétaires fonciers	<input type="radio"/>				
3.6.11 Industries/tourisme locaux et autres parties prenantes	<input type="radio"/>				
3.6.12 Organisation(s) non gouvernementale(s)	<input type="radio"/>				
3.6.13 Consultants/experts	<input type="radio"/>				
3.6.14 Coordonateur(s)/gestionnaire(s) de site	<input type="radio"/>				

Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez

Question 3.7 ✓ Question non remplie

Aide Effacer

La préparation de la Liste indicative a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

- 3.7.1 L'équilibre hommes-femmes **n'a pas été explicitement intégré** au processus.
- 3.7.2 L'équilibre hommes-femmes **a été intégré de façon limitée** dans le cadre du processus.
- 3.7.3 L'équilibre hommes-femmes **a été explicitement intégré** au processus mais des **insuffisances subsistent** au niveau de la mise en œuvre.
- 3.7.4 L'équilibre hommes-femmes **a été explicitement intégré et efficacement mis en œuvre** dans le processus.

Question 4.2 ✓ Question non remplie

Aide Effacer

La préparation des dossiers de proposition d'inscription à la Liste du patrimoine mondiale les plus récents a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

- 4.2.1 Non
- 4.2.2 Oui



unesco

III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section I (niveau de l'État partie) : 4.1 Implication des communautés

Question 4.1 ✓ Question non remplie Aide Effacer

Évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents

Sans objet ① Aucun ② Médiocre ③ Moyen ④ Bon

	①	②	③	④
4.1.1 Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.2 Administration(s)/régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.3 Collectivité(s) locale(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.4 Autres services gouvernementaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.5 Commission nationale pour l'UNESCO	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.6 Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.7 Communautés locales/résidents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.8 Peuples autochtones	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.9 Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.10 Propriétaires fonciers	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.11 Industries/tourisme locaux et acteurs du commerce	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.12 Organisation(s) non gouvernementale(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.13 Consultants/experts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.1.14 Gestionnaire(s)/coordonnateur(s) de site	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez



III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section I (niveau de l'État partie) : 4.4 Contribution de la Convention au développement durable ; 5.10 Implication des communautés

Question 4.4

✓ Question non remplie

Aide

Effacer

Évaluez dans quelle mesure l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Échelle
d'évaluation

0
Sans
objet

1
Pas de
contribution

2
Contribution
limitée

3
Contribution
modérée

4
Contribution
importante

0 1 2 3 4

4.4.1	Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes	<input type="radio"/>				
4.4.2	Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique	<input type="radio"/>				
4.4.3	Contribuer à l'inclusion et à l'équité	<input type="radio"/>				
4.4.4	Améliorer la qualité de vie et le bien-être	<input type="radio"/>				
4.4.5	Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme	<input type="radio"/>				
4.4.6	Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales	<input type="radio"/>				
4.4.7	Parvenir à l'égalité des genres	<input type="radio"/>				
4.4.8	Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance	<input type="radio"/>				
4.4.9	Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité	<input type="radio"/>				
4.4.10	Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local	<input type="radio"/>				
4.4.11	Assurer la prévention des conflits	<input type="radio"/>				
4.4.12	Protéger le patrimoine en cas de conflit	<input type="radio"/>				
4.4.13	Promouvoir la résolution des conflits	<input type="radio"/>				
4.4.14	Contribuer au relèvement après un conflit	<input type="radio"/>				
4.4.15	Autre(s) (précisez)	<input type="radio"/>				

Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez

Question 5.10.1

Facultative

Aide

Effacer

Donnez des exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.



unesco

III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section I (niveau de l'État partie) : 8.5 Suivi des objectifs de développement durable

Question 8.5 ✓ Question non remplie Aide Effacer 

Estimez, en pourcentage, la part de dépenses publiques annuelles affectée au patrimoine culturel et naturel par chaque échelon gouvernemental.

Pourcentage	Culturel	Naturel
8.5.1 National/Fédéral	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
8.5.2 Régional/Provincial	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
8.5.3 Local	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
Total	<input type="text" value="0"/> %	<input type="text" value="0"/> %

III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section II (niveau du bien) : 5.1.2 ; 5.1.4 ; 5.3.16 Implication des communautés

Question 5.1.2 ✓ Question non remplie

Aide Effacer

Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?

Indiquez parmi les réponses proposées celle qui reflète le plus justement l'état actuel du bien

- 5.1.2.1 Les limites **ne sont pas connues** par l'autorité de gestion ou les communautés locales/propriétaires
- 5.1.2.2 Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion **mais pas** par les communautés locales/propriétaires
- 5.1.2.3 Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires

Question 5.1.4 ✓ Question non remplie

Aide Effacer

Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?

- 5.1.4.1 Le bien **n'a aucune zone tampon connue ni reconnue.**
- 5.1.4.2 Les zones tampons du bien du patrimoine mondial ne sont **pas connues ni reconnues par l'autorité de gestion ou les communautés locales/propriétaires.**
- 5.1.4.3 Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues et reconnues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues par les communautés locales/propriétaires.**
- 5.1.4.4 Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues et reconnues par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires.**

Question 5.3.16 ✓ Question non remplie

Aide Effacer

Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

	Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
5.3.16.1 Communautés locales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.2 Autorités locales/municipales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.3 Peuples autochtones	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.4 Propriétaires fonciers	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.5 Femmes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.6 Jeunes/enfants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.7 Chercheurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.8 Visiteurs locaux/touristes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.9 Touristes nationaux/internationaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.10 Secteur touristique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.11 Entreprises et industries locales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.12 ONG	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.16.13 Autres groupes spécifiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser



unesco

III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section II (niveau du bien) : 5.3.7 Changement climatique

Question 5.3.7

✓ Question non remplie

Aide

Effacer 

Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?

- | | | |
|---------|---|-----------------------|
| 5.3.7.1 | Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé. | <input type="radio"/> |
| 5.3.7.2 | Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été partiellement utilisé. | <input type="radio"/> |
| 5.3.7.3 | La politique pour le bien relative au changement climatique repose entièrement sur le document d'orientation pour le patrimoine mondial. | <input type="radio"/> |



III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section II (niveau du bien) : 5.3.17 Contribution de la *Convention* au développement durable ; 9.7 Tourisme durable

Question 5.3.17 ✓ Question non remplie Aide Effacer ✕

Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

	Sans objet	Pas de contribution	Contribution limitée	Contribution importante	Parfaite réalisation des objectifs
5.3.17.1 Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.17.2 Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.17.3 Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.17.4 Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.17.5 Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique inclusif local et à améliorer les moyens de subsistance.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.3.17.6 Le système de gestion du bien contribue à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question 9.7 ✓ Question non remplie Aide Effacer ✕

Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

9.7.1	Il n'y a aucune stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial.	<input type="radio"/>
9.7.2	Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais elle n'est pas mise en œuvre .	<input type="radio"/>
9.7.3	Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais il y a des insuffisances au niveau de la mise en œuvre .	<input type="radio"/>
9.7.4	Il y a une stratégie planifiée et efficace de gestion du flux de visiteurs, de l'activité touristique et de ses impacts sur le bien du patrimoine mondial.	<input type="radio"/>

III. Développement durable et Rapport périodique

Exemples de questions pertinentes dans la Section II (niveau du bien) : 8.3 Équilibre/équité des genres

Question code - 8.3 / 555

Question 8.3 ✓ Question non remplie Aide Effacer ✕

Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

8.3.1	Communautés locales	<input type="checkbox"/>
8.3.2	Autorités locales, municipales	<input type="checkbox"/>
8.3.3	Peuples autochtones	<input type="checkbox"/>
8.3.4	Propriétaires fonciers	<input type="checkbox"/>
8.3.5	Femmes	<input type="checkbox"/>
8.3.6	Jeunes/enfants	<input type="checkbox"/>
8.3.7	Chercheurs	<input type="checkbox"/>
8.3.8	Visiteurs locaux	<input type="checkbox"/>
8.3.9	Touristes nationaux/internationaux	<input type="checkbox"/>
8.3.10	Secteur du tourisme	<input type="checkbox"/>
8.3.11	Entreprises et industries locales	<input type="checkbox"/>
8.3.12	ONG	<input type="checkbox"/>
8.3.13	Autres groupes spécifiques (décrivez brièvement les groupes concernés)	<input type="checkbox"/>

Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser

III. Développement durable et Rapport périodique

Sites internet choisis : patrimoine mondial et développement durable



Le patrimoine a longtemps été absent des débats généraux sur le développement durable malgré son importance primordiale pour les sociétés et la large reconnaissance de son grand potentiel à contribuer aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

En réponse à l'appel pressant des acteurs nationaux et locaux, le Programme 2030 adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies intègre, pour la première fois, le rôle de la culture par le biais du patrimoine culturel et de la créativité comme moteur du développement durable pour l'ensemble des Objectifs de développement durable. Le patrimoine mondial peut fournir une plateforme pour développer et tester de nouvelles approches qui démontrent la pertinence du patrimoine pour le développement durable.

Le 19 novembre 2015, la 20^e Assemblée générale des États Parties de la Convention du patrimoine mondial a adopté une *Politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*. L'objectif de la politique est d'aider les États parties, les professionnels, les institutions, les communautés et les réseaux, par des orientations appropriées, afin d'exploiter le potentiel des biens du patrimoine mondial et du patrimoine en général, pour contribuer au développement durable et donc augmenter l'efficacité et la pertinence de la Convention tout en respectant son objet premier et son mandat de protéger la Valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial. Son adoption représente un changement significatif dans la mise en œuvre de la Convention et une étape importante dans son histoire.



Patrimoine mondial et développement durable :

Cette page internet du site du **Centre du patrimoine mondial** fournit des informations sur la contribution de la **Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial** et sur les activités menées dans le cadre du développement durable

Site internet disponible en anglais et en français : whc.unesco.org/fr/sustainabledevelopment/

III. Développement durable et Rapport périodique

Sites internet choisis : patrimoine mondial et populations autochtones

Patrimoine mondial et populations autochtones :

La politique de l'UNESCO englobe le **droit des peuples autochtones de disposer de leurs terres et territoires traditionnels** et reconnaît les **systèmes de gestion traditionnels** dans le cadre de **nouvelles approches de gestion**. Elle décrit les peuples autochtones comme les **gardiens d'une partie importante de la diversité biologique, culturelle et linguistique du monde** et comme des **partenaires** dans les activités de conservation et de protection des sites

Site internet disponible en anglais et en français :
whc.unesco.org/fr/activities/496/



Beaucoup de peuples autochtones habitent au sein des biens culturels et naturels du Patrimoine mondial. Comme le reconnaît la [Politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones](#), les biens du patrimoine mondial sont souvent situés sur des terres gérées par des peuples autochtones dont l'utilisation des terres, les connaissances et les valeurs et pratiques culturelles et spirituelles sont liées au patrimoine. Inspirée par la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#), la politique de l'UNESCO englobe le droit des peuples autochtones à leurs terres et territoires traditionnels et reconnaît les systèmes de gestion traditionnels dans le cadre de nouvelles approches de gestion.

Elle décrit les peuples autochtones comme les gardiens d'une part importante de la diversité biologique, culturelle et linguistique du monde et comme des partenaires dans les activités de conservation et de protection des sites.

Conformément à la DNUDPA et à la politique de l'UNESCO, les [Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial](#) reconnaissent le rôle des peuples autochtones dans l'identification, la gestion, la protection et la présentation du patrimoine mondial. Dans cet esprit, le [Forum international des peuples autochtones pour le patrimoine mondial](#) fonctionne comme une plate-forme de réflexion sur la participation des peuples autochtones à l'identification, la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial, comme l'a [noté](#) le Comité du patrimoine mondial à sa 41^e session (Cracovie, 2017).

En particulier, les [Orientations](#) reconnaissent

- Les peuples autochtones en tant que **parties prenantes et détenteurs de droits** dans les processus d'identification, de proposition d'inscription, de gestion et de protection des biens du patrimoine mondial ainsi que dans la

III. Développement durable et Rapport périodique

Sites internet choisis : boîte à outils sur le tourisme durable



Rechercher

Bienvenue

Comment utiliser ces guides

Guide 1: Comprendre

Guide 2: Stratégie

Guide 3: Gouvernance

Guide 4: Participation

Guide 5: Communication

Guide 6: Infrastructures

Guide 7: Valeur

Guide 8: Comportement

Guide 9: Investissement

Guide 10: Suivi

Ressources

Comment utiliser ces guides ?

Ces guides pratiques, d'accès facile, présentent les principes issus des meilleures pratiques en matière de développement économique durable par le tourisme. Ces ressources, premières du genre, offrent aux gestionnaires de sites touristiques du patrimoine mondial et autres parties prenantes des orientations et des lignes directrices pour les aider à trouver les solutions les plus adaptées aux circonstances locales et à acquérir un savoir-faire général pour la gestion de chaque site.

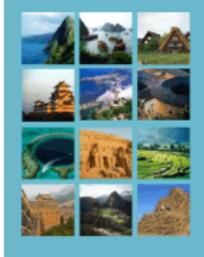
Ces guides mettent les connaissances issues des meilleures pratiques à disposition de l'ensemble de la communauté du patrimoine mondial, de sorte que les gestionnaires de sites, professionnels du tourisme, professionnels de la conservation et populations du monde entier sachent quels sont les possibilités offertes par le tourisme durable et les éléments clés qui ont déjà été mis en place. Ces ressources représentent un précieux outil, en particulier pour les gestionnaires de site, qui n'ont souvent pas les moyens ou le savoir-faire nécessaires pour assurer la gestion du tourisme et en retirer tout le bénéfice possible, tout en limitant les incidences négatives.

Notre série de guides a été conçue à l'intention des gestionnaires de site, comme un processus étape par étape.

- Les guides 1 à 4 (de couleur jaune) établissent les principes de base du tourisme durable.
- Les guides 5 à 10 (de couleur orange) concernent des questions plus spécifiques, qui auront plus de pertinence pour certains sites que pour d'autres.

Nous recommandons néanmoins aux gestionnaires de site d'étudier chaque guide, car le tourisme durable est un processus global où toutes les problématiques doivent être abordées de manière stratégique.

Exemples de bonnes pratiques dans le monde



Discussion forum

Les meilleures pratiques en matière de développement économique durable par le tourisme :

Ce guide pratique de l'UNESCO sur le tourisme durable offre, aux gestionnaires de sites touristiques du patrimoine mondial et autres parties prenantes, des orientations et des lignes directrices pour les aider à trouver les solutions les plus adaptées aux circonstances locales et à acquérir un savoir-faire général pour la gestion de chaque site

Site internet disponible en anglais et en français : whc.unesco.org/sustainabletourismtoolkit/how-use-guide

« Le tourisme tenant pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. » (OMT)

III. Développement durable et Rapport périodique

Sites internet choisis : paysage urbain historique

Recommandation de l'UNESCO sur les paysages urbains historiques :

Le **patrimoine urbain**, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue une ressource essentielle pour renforcer l'**habitabilité des zones urbaines**, et favorise le **développement économique** ainsi que la **cohésion sociale** dans un environnement mondial en plein essor. L'avenir de l'humanité dépendant de la planification et de la gestion efficace des ressources, la **conservation** est devenue une stratégie pour parvenir à un équilibre durable entre croissance urbaine et qualité de vie

Le **paysage urbain historique** s'étend du territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » pour inclure le **contexte urbain plus large** ainsi que son **environnement géographique**

Site internet disponible en anglais et en français :
<http://whc.unesco.org/fr/hul/>



"Le patrimoine urbain, y compris ses composantes matérielles et immatérielles, constitue une ressource clé pour améliorer la qualité de vie des zones urbaines et favoriser le développement économique et la cohésion sociale dans un environnement mondial en mutation. Alors que l'avenir de l'humanité dépend de la planification et de la gestion efficaces des ressources, la conservation est devenue une stratégie pour atteindre un équilibre entre la croissance urbaine et la qualité de vie sur une base durable."

— Recommandation de l'UNESCO de 2011 sur le paysage urbain historique, paragraphe 3

À propos de la recommandation sur le paysage urbain historique

Le 10 novembre 2011, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté par acclamation la Recommandation sur le paysage urbain historique, le premier instrument de ce type sur l'environnement historique publié par l'UNESCO en 35 ans.

La Recommandation sur le paysage urbain historique (Recommandation HUL) ne remplace pas les doctrines ou les approches de conservation existantes ; il s'agit plutôt d'un outil supplémentaire pour intégrer les politiques et les pratiques de conservation de l'environnement bâti dans les objectifs plus larges du développement urbain dans le respect des valeurs et traditions héritées des différents contextes culturels.



unesco



Source: [Égalité des genres, patrimoine et créativité](#), UNESCO (2014)

Reconnaissance du rôle des femmes dans la gestion et la conservation du patrimoine : Tombes des rois du Buganda à Kasubi, bien du patrimoine mondial, Ouganda

En tant que lieu de sépulture des quatre Kabakas précédents - ou dirigeants - du Royaume du Buganda, les tombes de Kasubi représentent un centre spirituel renommé pour les Baganda. Les rituels liés à la culture Ganda sont souvent effectués sur ce site, qui est visité par de nombreux hommes et femmes pratiquant la médecine du Baganda venant y consulter les esprits des Kabaka afin d'obtenir une bénédiction pour leurs activités. En tant que protectrices et gardiennes de ce site, les femmes ont été reconnues pour leur rôle essentiel dans la signification spirituelle, la conservation et la gestion du site. Les tombes de Kasubi sont placées sous la tutelle générale de la Nalinya, la sœur tutélaire du roi des Baganda et la gardienne spirituelle du site.

La gestion du site inscrit au patrimoine est restée sous la responsabilité du royaume du Buganda, à savoir la Nalinya et ses gardiens - veuves Kabaka, gardes et couvreurs. Les femmes sont responsables de la transmission de l'histoire et des valeurs spirituelles des tombes et pratiquent pour ce faire des rituels en veillant à ce que les traditions soient respectées. En 2010, un incendie a détruit la tombe principale, connue sous le nom Muzibu Mzaala Mpanga. En plaçant alors ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la communauté internationale a souligné le rôle et l'action essentiels de ces gardiens et artisans en raison de leur connaissance des pratiques traditionnelles et a veillé à ce qu'ils disposent de conditions de vie et de travail appropriées. La plupart de l'année, les femmes vivent au sein de leurs communautés, mais un mois par an, elles assument leurs rôles sur place tout comme les veuves Kabaka. Alors que les femmes ont été nommées à ces fonctions spécifiques spirituelles et de gestion, elles ne reçoivent aucune rémunération financière et il convient de poursuivre les recherches afin de comprendre comment leurs rôles spirituels clés sur le site affectent leur statut au sein de leurs communautés et si ces fonctions leur confèrent une forme « d'autonomie et/ou de pouvoir ».

III. Développement durable et Rapport périodique

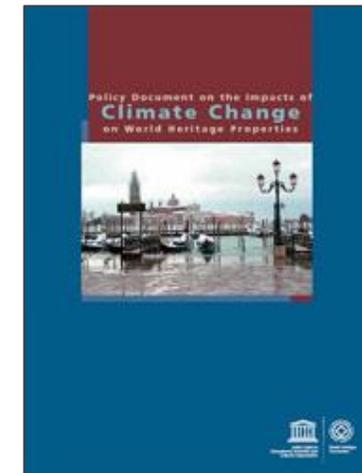
Publications : changement climatique

Publications du patrimoine mondial pour répondre au changement climatique :

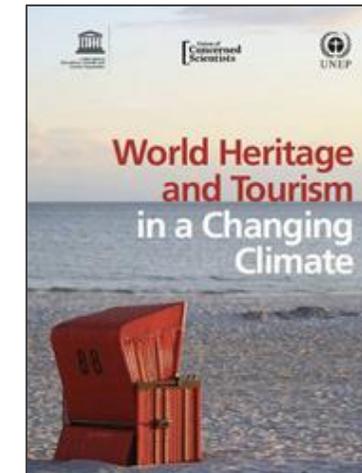
L'UNESCO est en première ligne de l'exploration et de la gestion des impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial

En 2006, sous la direction du Comité du patrimoine mondial, un rapport a été préparé sur la **Prévision et la gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial** (2007), suivi d'une compilation d'études de cas sur la **changement climatique et le patrimoine mondial** et un **Document d'orientation sur l'impact du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial** en 2008. En 2014, un **guide pratique** a été publié sur l'**Adaptation des sites du patrimoine mondial face au changement climatique** et ainsi, l'UNESCO continue d'accroître la capacité des gestionnaires de sites à gérer le changement climatique

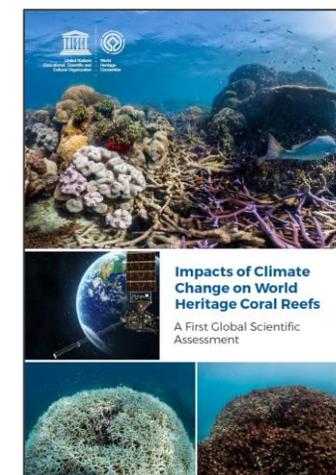
Toutes les activités en lien avec le patrimoine mondial et le changement climatique sont accessibles ici : <https://whc.unesco.org/fr/climatechange/>



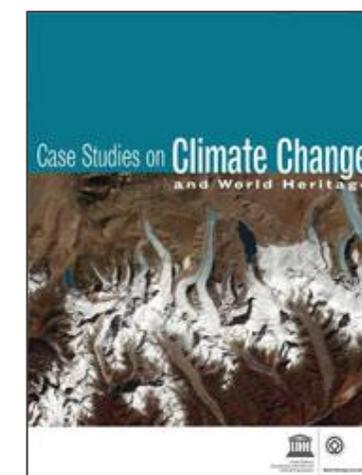
Source: [Policy Document on the Impacts of Climate Change on World Heritage Properties](#) (2008)



Source: [World Heritage and Tourism in a Changing Climate](#) (2016)



Source: [Impacts of Climate Change on World Heritage Coral Reefs](#) (2018)



Source: [Case Studies on Climate Change and World Heritage](#) (2007)



unesco



unesco

World Heritage Convention



unesco